

Lâchées par l'Etat, les universités filent vers le déficit généralisé

Éducation

Presque toutes les universités devraient présenter un budget déficitaire pour 2026. Si le ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé des « assises sur leur financement », il n'a pas évoqué de moyens supplémentaires.



Université Lyon 2, en novembre 2025. La subvention pour charge de service public est versée par l'Etat avec d'importantes disparités entre les universités. PHOTO : Stéphane AUDRAS - RÉA

« Il y a de fortes probabilités que la quasi-totalité des universités soient déficitaires pour cette année », prédit Hélène Boulanger. Et elle sait de quoi elle parle : à la tête de l'université de Lorraine, elle est également vice-présidente de l'association France universités, qui fait entendre la voix des présidentes et présidents de ces établissements.

« Peut-être quelques-unes arriveront-elles à présenter un budget à l'équilibre, mais elles se compteront au mieux sur les doigts d'une main », ajoute-t-elle.

Son pessimisme rejoint celui des...

« Il y a de fortes probabilités que la quasi-totalité des universités soient déficitaires pour cette année », prédit Hélène Boulanger. Et elle sait de quoi elle parle : à la tête de l'université de Lorraine, elle est également vice-présidente de l'association France universités, qui fait entendre la voix des présidentes et présidents de ces établissements.

« Peut-être quelques-unes arriveront-elles à présenter un budget à l'équilibre, mais elles se compteront au mieux sur les doigts d'une main », ajoute-t-elle.

Son pessimisme rejoint celui des organisations syndicales, qui estiment que près de 80 % des établissements présenteraient un budget déficitaire pour l'année 2026. L'université de Lille a d'ores et déjà annoncé en décembre un déficit prévisionnel *« jamais atteint »* de 44,5 millions d'euros, explique son président Régis Bordet :

« Nous payons la crise énergétique de 2022 mais également un sous-financement de l'Etat qui ne compense pas les mesures sociales qu'il a pourtant décidées. »

Le dégel du point d'indice, la contribution au dispositif d'équilibrage des retraites des fonctionnaires (CAS pension), le glissement vieillesse technicité (GVT, autrement dit l'augmentation des rémunérations liée à l'ancienneté) ou encore la mise en place de la protection sociale complémentaire sont autant de mesures salariales bienvenues, décidées par le gouvernement... qui refuse pourtant de les financer. Pour l'université de Lille, cela représenterait près de 30 millions d'euros, souligne Régis Bordet.

« En droit, il existe un principe pourtant simple de décideur payeur : autrement dit, celui qui décide d'une mesure doit la financer. Mais pour l'enseignement supérieur et la recherche, ce principe n'est pas appliqué, et les charges retombent sur les universités », dénonce Suzanne Nijdam, présidente de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

Des inégalités entre les universités

Face à cette tension budgétaire, le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste a annoncé en décembre dernier la tenue, au cours du premier semestre 2026, d'assises sur le financement des universités. Devant les sénateurs, le 30 octobre dernier, le ministre avait toutefois estimé que la situation des universités *« ce n'est pas Zola non plus »*, assurant que la trésorerie des établissements, s'élevant à *« un milliard d'euros libres d'emplois »*, pouvait permettre à nombre d'entre eux de faire face aux nouvelles contraintes.

Les travaux de ces assises doivent se dérouler sous la présidence de Jérôme Fournel, inspecteur général des finances, et Gilles Roussel, président de l'université Gustave-Eiffel. Un rapport final présentera un état des lieux *« précis »*, indique le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). *« Ces assises permettront d'établir un diagnostic commun »*, estime Hélène Boulanger.

Pour Régis Bordet, elles seront aussi l'occasion d'éclaircir les inégalités entre universités, notamment quant aux financements de l'Etat. En 2022, la SCSP (subvention pour charge de service public)

moyenne s'élevait à 6 720 euros par étudiant, mais ce chiffre cache d'importantes disparités entre l'université Gustave-Eiffel (13 195 euros par étudiant) et Lille (6 185 euros) ou encore Montpellier 3 (3 812 euros).

« A Lille, nous touchons une subvention pour charge de services publics (SCSP) par étudiant inférieure à la moyenne nationale », regrette Régis Bordet.

Cette SCSP moyenne révèle également le désengagement progressif de l'Etat, puisque son montant a baissé de 2,3 % entre 2016 et 2022.

« Entre 2009 et 2022, la part de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) dans le budget de l'Etat est passée de 6,8 % à 5,3 %. Alors que dans le même temps, le nombre d'étudiants a augmenté de 17 % », souligne de son côté Hervé Christofol du Snesup-FSU.

Certaines organisations syndicales craignent que ces assises ne soient pas accompagnées de moyens financiers supplémentaires pour les universités. « Sans une enveloppe dédiée, c'est inutile », lâche Solveig Langen de la Ferc-CGT. Au vu de la situation actuelle, « peut-être que ces assises arrivent trop tard », se désole de son côté Suzanne Nijdam.

Le long déclin de l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche

Budget par étudiant pour l'enseignement supérieur et la recherche, base 100 en 2000 Source : Lucas Chancel

Facebook

Twitter

Moins de places en licence

D'autant que les conséquences se font déjà ressentir. L'université de Rouen, avec un déficit prévisionnel estimé à 11 millions d'euros, a d'ores et déjà annoncé la fermeture de 600 à 700 places en première année de licence, « notamment en Staps¹, droit et histoire », précise Eric Laugerotte, élu du syndicat Ferc-CGT au sein de l'établissement.

Ce sont autant de places qui ne seront pas disponibles pour les lycéens de la région sur Parcoursup, ce qui pose des questions sur l'égalité d'accès aux études, pointe sa collègue Solveig Langen. Des inquiétudes pèsent aussi sur les masters, notamment les formations très spécialisées avec des effectifs d'étudiants réduits.

Les conditions d'études et d'apprentissage sont également dégradées, et ce dès 2026. A Rouen, « on nous a demandé de fusionner les groupes de TP2, qui sont constitués de 18 élèves, en TD3 dont la capacité maximale est de 36 élèves. Or ce n'est pas du tout le même environnement pour apprendre, d'autant qu'en travaux pratiques, il est souvent question de manipulations scientifiques », dénonce Eric Laugerotte.

Au sein d'autres établissements, on voit apparaître dans les maquettes des heures sans encadrement, sous le nom de « projet en autonomie », afin de maintenir le volume horaire réglementaire pour l'obtention des diplômes. A Rennes 2, décision a été prise de supprimer les enseignements à distance, toujours pour limiter les coûts.

« Or ces enseignements marchaient bien, ils étaient bénéfiques aux étudiants en situation de handicap et permettaient aux personnes incarcérées d'étudier », se désole Suzanne Nijdam.

Diminution du nombre de postes ouverts

Le taux d'encadrement des étudiants est également dégradé alors que les universités freinent les embauches. A l'université de Strasbourg, qui a présenté un déficit prévisionnel de 14,5 millions d'euros, l'ampleur de la campagne de recrutement a été diminuée de près de 40 %, s'indigne Pascal Maillard, élu syndical Snesup au sein de l'établissement.

« Pour les enseignants-chercheurs, on passe de 58 postes ouverts en 2025 à 39 en 2026. Idem pour les agents Biatss4, avec 86 postes ouverts l'année dernière et 51 prévus pour 2026. »

Le syndicaliste, qui explique n'avoir « *jamais accompagné autant de collègues en souffrance* », s'inquiète des dégradations des conditions de travail et notamment de la surcharge des personnels « *obligés de faire autant avec moins d'effectifs* ».

« Dernièrement, toute l'équipe de direction d'une des facultés de l'université a démissionné en bloc. C'est le signe, parmi d'autres, d'une grande souffrance au travail. Mais ces signes ne sont pas écoutés. »

D'autant que le nombre de départs en retraite doit augmenter au cours des prochaines années. Entre 2024 et 2035, les effectifs des départs devraient s'accroître de 67 % pour les professeurs du second degré qui enseignent dans le supérieur et de 78 % pour les enseignants-chercheurs, soit des progressions moyennes annuelles

de 4,7 % et 5,4 %, indique une récente note d'information du service statistique du MESR¹.

« Dans ce contexte et avec nos contraintes budgétaires actuelles, je ne vois pas comment nous pourrions remplacer ces départs », s'inquiète Hélène Boulanger de France universités.

Les départs en retraite des enseignants du supérieur vont fortement s'accélérer dans les années à venir

Départs définitifs, réalisés et projetés, des enseignants titulaires des EPSCP*

* Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Facebook
Twitter

Prises en étau, les universités semblent condamnées à augmenter leurs ressources propres

De quoi laisser présager davantage de fermetures de formation et des taux d'encadrement au rabais. Prises en étau, les universités semblent condamnées à augmenter leurs ressources propres. A Paris 1, face aux 7 millions de dépenses non compensées par l'Etat, le conseil d'administration a voté le 1^{er} décembre une augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, comme le permet depuis 2019 le principe des droits différenciés.

Pour ces étudiants, l'inscription passera de 178 euros à 2 895 euros en licence et de 254 euros à 3 941 euros en master. La présidence assure avoir veillé à un maximum d'équité, en exonérant les étudiants venant des 44 pays classés comme les moins avancés par l'ONU et ceux en exil.

Selon les estimations de l'université, seuls 20 % des étudiants extracommunautaires seraient contraints de payer l'intégralité de ces frais, ce qui représenterait un millier de jeunes. Cette augmentation rapporterait 3 millions d'euros sur les 4,5 millions d'euros de recettes propres que prévoit l'établissement pour 2026.

Cette décision a été votée « *à contrecœur et au pied du mur par des élus qui refusent cette augmentation des frais d'inscription depuis des années* », assure Suzanne Nijdam, ce qui est d'autant plus regrettable que « *l'extrême droite fait ses choux gras de ce genre de mesure politique xénophobe* ». La présidence de Paris 1 a, elle, indiqué espérer pouvoir revenir sur cette décision lorsque l'université aura retrouvé une situation budgétaire plus stable.

Le même jour que ce vote, le conseil d'administration a également adopté une motion appelant le gouvernement « *à assumer ses responsabilités* ».

1. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
2. Travaux pratiques.
3. Travaux dirigés.
4. Personnels non enseignants du supérieur (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé).

par Malika Butzbach

